

**Délibération n° 2026-146**

**Délibération portant sur les autorisations de Programme/Crédits de Paiement –  
Budget principal – Pôle aéronautique (annule et abroge la délibération n°2025-067)**

Nbre de Conseillers en exercice : 43

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 39

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 01/07/2026

Secrétaire de séance : FÉRE Adrien

**L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19h00**

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège, salle René Labat, de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

**Présents :** Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Madame BENQUET Nathalie, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur CHANCY Thibaut, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame LABARTHE Béatrice, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PÉRIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRE Adrien, Madame MOLEIRO Delphine, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur PLAS Stephan, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent, Monsieur LOUBÈRE Vincent, Madame SÉGAUT Céline.

**Procurations :** Madame GODFROY Stéphanie donne procuration à Madame AUBERT Roseline, Madame PINCÉ Laure donne procuration à Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame CHERON Lénaïc donne procuration à Madame NADAU Marie-Françoise, Madame GALVEZ Johanna donne procuration à Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur CAZCARRA Grégoire donne procuration à Monsieur RODRIGUEZ David, Monsieur LAINÉ Fabien donne procuration à Madame SOULAGE Nathalie, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à Madame FANARI Jacqueline.

**Excusés et Absents :** Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Madame CHERON Lénaïc, Madame GALVEZ Johanna, Monsieur SOULÈS Éric, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Monsieur LAINÉ Fabien, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie.

**Décision de l'assemblée :**

Votants : 39

Pour : 39

Contre :

Blanc :

Abstention :

**Rapporteur : Monsieur Philippe AUVIEUX**

Au regard du délai de réalisation de l'opération 2203 – pôle aéronautique – liée à la construction, il est proposé de modifier la délibération n°2025-067 « Autorisation de Programme / Crédits de Paiement ». A ce titre, afin d'autoriser la Présidente à engager juridiquement la dépense, les autorisations de programme / crédits de paiement s'établissent comme suit :

| N° | N° opération | N° et intitulé de l'AP | Total cumulé (y compris N) | Mandatés au 31/12/2025 | Restes à financer au titre de l'exercice 2025 | Restes à financer au titre de l'exercice 2026 | Restes à financer au titre de l'exercice 2027 |
|----|--------------|------------------------|----------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| 1  | 2203         | Pôle aéronautique      | 6 740 596,00 €             | 347 061,46 €           | 293 534,54 €                                  | 2 220 000,00 €                                | 3 880 000,00 €                                |
|    |              | travaux                | 6 100 000,00 €             | - €                    | - €                                           | 2 220 000,00 €                                | 3 880 000,00 €                                |
|    |              | maîtrise d'œuvre       | 640 596,00 €               | 347 061,46 €           | 293 534,54 €                                  | - €                                           | - €                                           |

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- De voter la décision modificative de l'autorisation de programme et crédits de paiements – Budget principal - Pôle aéronautique
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme, le 07 juillet 2026

Secrétaire de séance,

Adrien FÉRE



La Présidente,

Hélène LARREZET



Affiché à Parentis-en-Born, le : 16/07/26